



BeSARPP

BELGIAN SOCIETY OF
ANESTHESIOLOGY, RESUSCITATION,
PERIOPERATIVE MEDICINE AND
PAIN MANAGEMENT



Association professionnelle
belge des médecins spécialistes
en Anesthésie et Réanimation

Belgische beroepsvereniging
van artsen-specialisten in
anesthesie en reanimatie

«

Gand, 22 09 2025

Chère collègue, Cher collègue,

À la demande d'un membre concernant l'aptitude physique et mentale après une sédation ou une anesthésie, l'APSAR-BSAR et la BeSARPP émettent la recommandation suivante :

« Conformément aux recommandations internationales et dans l'attente de nouvelles preuves scientifiques, le patient n'est pas autorisé, pendant au moins 24 heures après la fin d'une anesthésie ou une sédation à :

- conduire un véhicule à moteur, un cyclomoteur, un vélo, une trottinette électrique ou un vélo électrique ;**
- utiliser une machine ;**
- consommer un boisson alcoolisée ;**
- signer un document à caractère juridique ;**
- prendre une décision importante.**

En outre, pendant les premières 24 heures suivant sa sortie, le patient doit être entouré d'au moins une personne majeure informée de son hospitalisation. »

Au nom du BeSARPP, Prof. Luc De Baerdemaeker, président

Au nom de l'APSAR-BSAR, Dr Stef Carlier, président